



COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 14 DECEMBRE 2017

Site : www.franciens.fr

Date de convocation du Conseil Municipal : 08 décembre 2017.

PRESENTS : MM. MAGNIN Jean-Louis, SOGNO Jean, ROLLIER Alain, LAVILLE Léon, M. Cyril TRIGON, Mmes GOMES Séverine, Mme Sandrine DELECROIX, M. CINQUIN Jean-Marc, Mme Corinne LAFUMAS,

ABSENTS excusés : M. Frédéric DESAILLOUD donne procuration à Jean SOGNO
Mme Céline NINET donne procuration à Mme Séverine GOMES

Secrétaire élu : M. Jean-Marc Cinquin.

APPROBATION DERNIER COMPTE-RENDU :

Le compte-rendu de la réunion du 16 novembre 2017 est adopté à l'unanimité.

BUDGET 2017 – DECISION MODIFICATIVE N°02 :

Suite à la réunion de la commission des finances, le conseil municipal approuve les modifications sur les crédits du budget 2017 en section de fonctionnement et en section d'investissement en régularisation des dépenses réalisées.

TARIFS COMMUNAUX :

Le conseil décide de ne pas modifier en 2018 les tarifs appliqués aux services communaux : location de salles, matériel, fournitures, et bibliothèque qui sont rappelés ci-après :

	OBJET	Tarif au 01/01/2018
Local sous mairie	Exclusivement habitants Franciens Et employés communaux	30,00€
salle des fêtes	Mariage habitants de la commune et employés communaux et leurs enfants.	Gratuit + participation chauffage en saison selon relevé compteur
	Associations ayant leur siège social sur la commune ou dans le périmètre de l'ancienne Cté de communes de la Semine	Gratuit
	Associations extérieures mais proposant des activités sur la commune ou compétition sportive annuelle	Gratuit
	Autres réceptions habitants et employés communaux	200,00€
	Personnes extérieures à la commune	600,00€
	Comités d'entreprises, associations hors Semine	600,00€
	Chauffage	Selon relevé compteur électrique
	Cauton réservation salle	300,00€
	Cauton clé	Tarif supprimé
Matériaux	1m3 maxi/FOYER par an	35,00€
Remorque communale	Mise à disposition aux habitants pour évacuation de déchets verts en déchetterie, sous réserve de disponibilité du service technique.	25 € pour un aller-retour

Le conseil précise que les tarifs du service de l'eau seront révisés courant 2018 pour être applicables à compter du 1^{er} septembre 2018.

AFFAIRES FONCIERES :

Suite à la réunion du 16 novembre dernier, le maire présente au conseil les devis établis par le bureau SAFACT qui accompagne les collectivités territoriales dans la gestion foncière de leurs projets : actes administratifs, enquêtes publiques,

Les devis concernent :

- 1) Le dossier d'intégration foncière au Domaine Public Montée du Frût et Chemin de la Côte pour les parcelles appartenant aux consorts CAPOBIANCO : coût de 1014 €
- 2) L'échange entre la commune et Mme MAGNIN lieudit « Champ Soutraz » portant sur les parcelles cadastrées section B n°, 1703 et 1701, et B N° 1556 et 1552 : coût 1 134 €. (sans certificat d'urbanisme)
Le conseil donne son accord pour confier à SAFACT les formalités administratives pour régulariser les transactions.
- 3) Désaffectation de chemins ruraux qui nécessite une enquête publique :
 - ✓ Chemin reliant la route du champ bourbon, au ruisseau du Pare « sous le Frût Sud » : coût 1196.40 € TTC. Le devis devra être modifié pour prendre en compte en même temps le déclassement du Chemin entre la Marlogne et le Champ de l'Uche, et le chemin de la Truadia.

Le conseil émet un accord de principe pour confier au bureau SAFACT les actes administratifs qui régulariseront les affaires foncières énoncées ci-dessus.

La mairie contactera le bureau SAFACT pour demander des rectifications sur les prestations prévues sur les devis.

TRAVAUX DE LA SALLE DES FETES :

Le maire explique qu'il a rencontré Monsieur le Sous-Préfet pour lui exposer le dossier de financement sollicité pour la DETER (dotation développement des territoires.) pour la rénovation de la salle des fêtes. Le Sous-Préfet propose au maire de solliciter aussi une aide de l'Etat, au titre du fond de soutien à l'investissement local. Le dossier sera présenté en début d'année.

Un dossier a été envoyé à la Région Auvergne Rhône – Alpes pour une subvention au titre du développement des territoires ruraux au taux de 2 %.

La mairie déposera aussi une demande de financement auprès du conseil départemental (F.D.D.T.) et du SYANE (*syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de Haute-Savoie*).

Le conseil confirme que les travaux seront engagés uniquement sous réserve d'obtenir les financements attendus. En fonction du montant des subventions allouées, les travaux seront réduits en conséquence. Il sera donc prévu une tranche ferme et une tranche conditionnelle au titre de la rénovation énergétique et thermique.

Sur proposition du maire, le conseil accepte d'engager une consultation pour la maîtrise d'œuvre qui sera conditionnée selon le taux des financements attendus. Le démarrage des travaux pourrait avoir lieu à l'automne après l'exposition de peintures.

PERMIS DE CONSTRUIRE SEMCODA :

Le conseil prend connaissance de la demande de permis de construire déposée par SEMCODA pour 4 logements en accession à la propriété sur la parcelle cadastrée section B 1345 au 221 Route de Chez Dérippaz.

Le conseil n'émet pas de remarque.

ENQUETE PUBLIQUE SCOT :

Le maire précise que le conseil municipal ne doit pas délibérer à ce sujet. Il invite les conseillers à participer individuellement à l'enquête publique pour émettre éventuellement des observations personnelles.

QUESTIONS DIVERSES :

- 1- Une enquête publique va se dérouler du 02 janvier 2018 au 03 février 2018 concernant l'installation et l'exploitation d'une ferme pilote d'hydroliennes fluviales dans le Rhône à l'aval du barrage de Génissiat.

Le commissaire tiendra une permanence en Mairie de Franclens le mardi 16 janvier 2018 de 16 H à 18 H.

- 2- Le conseil municipal valide les devis de KITELEC pour l'éclairage du rond-point, et la modification de l'éclairage extérieur devant la mairie.
- 3- Campagne de stérilisation des chats errants : le conseil accepte la convention proposée par 30 Millions d'amis. La période d'intervention sera planifiée en accord avec les services de la SPA après localisation du secteur concerné.

- 4- **Rédaction des arrêtés DECI locaux** : suite à la réglementation concernant la défense extérieure contre l'incendie, (DECI) les communes doivent élaborer un arrêté qui détermine la qualité et la couverture des risques. La mairie sollicitera le SDIS qui propose d'aider les communes dans cette démarche.
- 5- **Communauté de Communes USSÉS et RHONE** : la réunion du conseil communautaire a eu lieu à Francens mardi 12 décembre à la salle des fêtes de Francens, notamment pour délibérer au sujet des compétences et de l'intérêt communautaire.
Le Maire précise certains points concernant la politique du logement, l'action sociale enfance et jeunesse : projet de crèches, gestion et soutien aux centres de loisirs sans hébergement.
Il présente le diaporama de la commission bâtiments communautaires présentant la gestion et les réalisations de 2017.
Ensuite le maire informe le conseil des projets pour 2018.
- 6- **Commission communale voirie** : M. ROLLIER apporte des informations sur les équipements prévus notamment pour le journal d'informations électronique qui est arrivé et qui sera mis en place en début d'année.
Il propose de changer le téléphone du service technique.
En sa qualité de délégué à l'ADMR de SEYSSEL il précise que l'association a retrouvé une bonne situation financière ; à compter du 1^{er} janvier 2018 l'ADMR gèrera le service de portage des repas à domicile en lieu et place de la commune de Seyssel.
- 7- **M. LAVILLE** fait une remarque au sujet de l'activité théâtrale qui existe depuis la rentrée de septembre. La représentation des élèves a traduit le professionnalisme de l'animatrice.



Le Secrétaire de séance,

Jean-Marc CINQUIN

DATE D’AFFICHAGE :

22 JAN. 2018